



Aux personnes de Saint-Gérard-Majella

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gérard-Majella :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adoptera le programme triennal d'immobilisation pour l'exercice financier 2021-2022-2023;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation;

QUE le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 956 de la Loi sur le code municipal.

DONNÉ À Saint-Gérard-Majella, ce 30e jour du mois de novembre deux mille vingt.

La directrice générale,

Anny Boisjoli

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié, en date du 30 novembre 2020, l'avis public pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Babillard et sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30 novembre 2020.

ANNY BOISJOLI
Directrice générale et secrétaire-trésorière